

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 21 mars 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 10 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

62-03-2015

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 février 2015

1.1.2 Procès-verbal du 27 février 2015

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui à la Municipalité de la Conception

1.2.1.2 Don à Coup de pouce alimentaire

1.2.1.3 Don à Faune et flore

1.2.1.4 Maison de soins palliatifs: organisation d'une marche

1.2.1.5 Appui à la Commission scolaire des Laurentides

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Traitement des élus municipaux

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Dossier matricule 3618-61-2903

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Transferts de postes

2.3.1 Transfert de poste 2015-01 (soutien comptabilité)

2.3.2 Transfert de poste 2015-03 (caractérisation du réseau hydrographique)

2.4 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

3. Ressources humaines

3.1 Vacances des employés 2015

3.2 Farid Madaoui: augmentation de salaire

3.3 Personnel voirie

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Vente terrain M. De Rocco
- 4.2 Achat d'un VTT pour le service incendie
- 4.3 Alimentation en eau du garage
- 4.4 Centre culturel et communautaire
- 4.4.1 Soumission génie civil révisée

5. Sécurité publique

- 5.1 Embauche d'un pompier

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Permis de voirie MTQ
- 6.2 Gestion des bouées
- 6.3 Entretien hivernal chemin Val-des-Lacs (secteur Sainte-Agathe-des-Monts)
- 6.4 Récupération du métal à l'écocentre

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Demande de dérogation mineure
- 7.1.1 Demande du 3918-70-9814 (ch. Nadeau)
- 7.2 Demande de PIIA
- 7.2.1 Demande du 20 chemin Graham
- 7.3 Gestion des cours d'eau
- 7.4 Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- 7.5 Lac Gagnon: offre de service du Dr Carignan
- 7.6 Fleurons du Québec 2015-2017
- 7.7 Barrage du lac Gagnon
- 7.8 RITL : procès-verbal et rapport financier 2014

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports, loisirs et culture
- 8.1.1 Rapport activité bibliothèque janvier et février et nouvelle bénévoles
- 8.1.2 Soirée de danse organisée par Aline Daigneault
- 8.1.3 Camp de jour le P'tit bonheur
- 8.1.4 Fête nationale
- 8.1.5 Offres de service pour activités loisirs et culture
- 8.2 Par monts et vals
- 8.3 Patinoire

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 février 2015

63-03-2015

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 février 2015 en apportant les modifications suivantes :

- 1. À la résolution 37-02-2015 remplacer le mot « l'unanimité » par « à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes »

1.1.2 Procès-verbal du 27 février 2015

64-03-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 27 février 2015, sujet aux modifications suivantes :

- 1. Remplacer les mots « madame Fatima Hamadi » par « monsieur Sylvain Gauthier » à la résolution 53-02-2015.

SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015

2. À la résolution 58-02-2015 :

- Remplacer le mot « Hadami » par « Hamadi »;
- Remplacer les mots « de procéder » par « de sursoir »
- Ajouter après le mot « appel » le mot « d'offre »

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui à la Municipalité de la Conception

Cette rubrique est abandonnée.

1.2.1.2 Don à Coup de pouce alimentaire

65-03-2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs du 25 novembre 2014;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'offrir un montant de 2 000 \$ à l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs.

66-03-2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs du 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la politique de don n'est pas adoptée par le Conseil;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejetée à la majorité d'offrir à l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs un montant de 450 \$ pour les paniers de Noël de 2014, un montant de 450 \$ en novembre 2015 pour les paniers de Noël de 2015 et un montant de 1 000\$ pour afficher le logo de la Municipalité sur le camion Bouffe Laurentienne.

1.2.1.3 Don à Faune et flore

67-03-2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part de l'organisme faune et flore de Val-des-Lacs concernant le 15^e anniversaire;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'offrir un montant de 1 000 \$ à l'organisme faune et flore de Val-des-Lacs.

1.2.1.4 Maison de soins palliatifs: organisation d'une marche

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

68-03-2015

Considérant la mobilisation des communautés autour d'un projet commun: bâtir une maison qui offrirait des soins palliatifs et des services à des personnes en fin de vie et qui supporterait leurs proches dans ces moments difficiles, un lieu où les personnes pourraient vivre leur dernier moment en toute sérénité, quiétude, dans le respect et la dignité;

Considérant que la plupart des maisons de soins palliatifs ont vu le jour grâce aux initiatives de leur communauté qui s'est mobilisée afin de se doter d'un endroit qui permet, à des personnes en phase terminale de leur vie, de vivre leurs derniers jours dans un milieu qui recrée le plus fidèlement possible l'ambiance et le vécu du domicile;

Considérant l'importance pour la MRC des Laurentides de se doter d'une maison de soins palliatifs, à proximité de l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts, qui desservira les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut ainsi que des Municipalités de Saint-Donat et de Notre-Dame-de-la-Merci;

Considérant que les besoins sont bien réels dans notre région compte tenu du profil vieillissant de la population et de l'incidence grandissante des cas de cancers;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Nicola Ranieri à titre de personne-pivot pour la Municipalité.

1.2.1.5 Appui à la Commission scolaire des Laurentides

Cette rubrique est reportée.

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Traitement des élus municipaux

69-03-2015

CONSIDÉRANT que monsieur Marc Gravel, conseiller a présenté un projet de règlement 415-15 le 21 février 2015 visant à l'adoption d'un règlement sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'avis de motion et de sa présentation en date du 21 février 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 23 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

CONSIDÉRANT le résumé à l'occasion des présentes;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'adopter le règlement 415-15.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Dossier matricule 3618-61-2903

70-03-2015

CONSIDÉRANT la rencontre avec monsieur Guy Therrien et le maire le 20 février dernier ;
CONSIDÉRANT QUE les discussions résultent à ce que le propriétaire installe ses fenêtres et complète la finition extérieure de son bâtiment au 1^{er} septembre 2015;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de mandater Me Rino Soucy, avocat afin de poursuivre les procédures nécessaire pour faire respecter la réglementation municipale concernant la propriété située au 2166 chemin du Lac-Quenouille dans le cas où les travaux n'auraient pas été exécutés suite au délai du 1^{er} septembre 2015.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

71-03-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter l'émission des chèques manuels n°2150 à n° 2154 et chèque no 2149 annulé pour un montant de 19 929.97 \$ les chèques n° 6404 à n° 6476, les chèques 6414 et 6454 annulés pour un montant de 137 829.44 \$, pour un montant total de 157 759.41 \$;

Paiements par internet incluant les retraits directs du 19 décembre 2014 au 31 janvier 2015 pour un montant de 48 072.29 \$;

Pour un grand total des déboursés 205 831.70 \$.

2.2 Rapport des salaires

72-03-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires bruts du mois de janvier 2015 au montant de 80 436.89 \$ pour un montant net de 61 628.13 \$ ainsi que le rapport des salaires bruts du mois de février 2015 au montant de 51 314.90 \$ pour un montant net de 42 595.04\$.

2.3 Transferts de postes

2.3.1 Transfert de poste 2015-01 (soutien comptabilité)

73-03-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2015-01 pour le soutien de la technicienne comptable par les auditeurs pour l'exercice financier 2014 au montant de 2 650 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

2.3.2 Transfert de poste 2015-03 (caractérisation du réseau hydrographique)

74-03-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2015-03 pour la caractérisation du réseau hydrographique dans le dossier matricule 3715-38-3226 pour combler le poste comptable service juridique en urbanisme au montant de 2 500 \$.

2.4 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

75-03-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

76-03-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de rescinder la résolution 53-02-2015.

SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015

77-03-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'utiliser l'aide financière provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) d'un montant de 597 000 \$ pour effectuer la réfection :

- du chemin Charron au montant estimatif de 469 569.19 \$;
- du chemin du Lac-de-l'Original au montant estimatif de 257 521.21 \$;

3. Ressources humaines

3.1 Vacances des employés 2015

78-03-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du calendrier des vacances des employés municipaux pour l'année 2015.

3.2 Farid Madaoui: augmentation de salaire

79-03-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'augmentation de salaire de monsieur Farid Madaoui, inspecteur en voirie pour un taux horaire de 28 \$ tel que prévu au budget 2015.

3.3 Personnel voirie

80-03-2015

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité de suspendre monsieur Gérard Michauville de ses fonctions avec rémunération jusqu'à la prochaine assemblée.

81-03-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de négocier avec les employés cadre pour établir d'avance les salaires sur une base triennale.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Vente terrain M. De Rocco

82-03-2015

CONSIDÉRANT la vente pour taxes d'un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision VINGT-DEUX du lot originaire numéro DEUX (2-22) Rang 12 du cadastre officiel Canton d'Archambault, dans la circonscription foncière de Terrebonne à M. Remo De Rocco ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Jean François Delisle, maire ainsi que monsieur Sylvain Michaudville, directeur général à signer l'acte définitif du terrain acquis par vente pour taxes.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

4.2 Achat d'un VTT pour le service incendie

Cette rubrique est reportée.

4.3 Alimentation en eau du garage

83-03-2015

CONSIDÉRANT les problèmes au puits et à la tuyauterie du puits du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le plombier émet l'hypothèse qu'un tuyau serait brisé;

CONSIDÉRANT QU'une conduite à circuit fermé a été aménagée temporairement;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de se brancher sur le réseau de l'entreprise Aqua-Gestion est de 2 350 \$ pour la première année et de 250 \$ annuellement pour les années suivantes;

CONSIDÉRANT les frais importants pour réparer le puits;

CONSIDÉRANT les problèmes d'alimentation en eau par le puits pour la patinoire durant l'hiver;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de s'abonner au réseau d'aqueduc de l'entreprise Aqua-Gestion inc. au garage municipal afin de desservir également la patinoire.

4.4 Centre culturel et communautaire

4.4.1 Soumission génie civil révisée

84-03-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter la révision du mandat de monsieur Paul Croteau, ingénieur en date du 28 novembre 2014 au montant de 12 260 \$.

L'assemblée est suspendue à 11 h 25

L'assemblée est reprise à 11 h 30

5. Sécurité publique

5.1 Embauche d'un pompier

85-03-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Simon St-Pierre comme pompier à temps partiel.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

**6. Réseau routier, transport
6.1 Permis de voirie MTQ**

86-03-2015

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports :

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'années 2015 et qu'elle autorise monsieur Farid Madaoui, inspecteur en voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

6.2 Gestion des bouées

87-03-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter l'offre de service de l'entreprise CSI solution inspection en bâtiment inc. pour l'installation des bouées au lac Quenouille pour un montant de 1 659.34 \$, taxes incluses.

6.3 Entretien hivernal chemin Val-des-Lacs (secteur Sainte-Agathe-des-Monts)

88-03-2015

CONSIDÉRANT une demande du ministère des Transports pour entretenir la section du chemin de Val-des-Lacs de la route 329 jusqu'aux limites du territoire de Val-des-Lacs;

COMPTE TENU du rapport de l'inspecteur en voirie en date du 9 mars 2015 indiquant le peu de rentabilité et les équipements nécessaire à cet engagement de la part de notre municipalité;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu l'unanimité de rejeter l'offre du ministère des Transports.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

6.4 Récupération du métal à l'écocentre

89-03-2015

CONSIDÉRANT que l'entreprise Rebutis de métal René Ouellette effectue le ramassage du métal du conteneur situé à l'écocentre moyennant un montant variable selon la quantité de métal;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a effectué le ramassage du métal en 2014 en omettant de transmettre le paiement à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu l'unanimité de mandater Me Rino Soucy afin de réclamer le paiement relatif aux tonnages de métaux récupérés en 2014.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 3918-70-9814 (ch. Nadeau)

90-03-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 12 février 2015 a été déposée par Mario Lapointe et Manon Michaud et qu'elle est accompagnée d'un plan réalisé par Peter Rado arpenteur daté du 21 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-02 est à l'effet de permettre la construction d'une terrasse située à 16.61 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux alors que l'article 133.3.1 du règlement 367-02 prescrit qu'aucune nouvelle construction ou agrandissement ne sont autorisés dans une bande de protection de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT que l'article 133.3.1 du règlement 367-02 prescrit qu'aucune nouvelle construction ou agrandissement ne sont autorisés dans une bande de protection de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT que permettre la construction d'une terrasse située à 16.61 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que permettre la construction d'une terrasse située à 16.61m de la ligne naturelle des hautes eaux aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre la construction d'une terrasse située à 16.61 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT la consultation publique aux présentes et aux explications de demandeur de cette dérogation mineure;

SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de permettre la construction d'une terrasse située à 16.61 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;

7.2 Demande de PIIA

7.2.1 Demande du 20 chemin Graham

91-03-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-02 accompagnée de documents a été déposée au mois de mars par Gilles Naud pour 4489675 Canada Inc ;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour de lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mars par Gilles Naud pour 4489675 Canada Inc. ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de mars par Gilles Naud pour 4489675 Canada Inc.

7.3 Gestion des cours d'eau

92-03-2015

CONSIDÉRANT QUE le 1er mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200 09 006300 088 (240 17 000004 065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne s'était abattue sur la région;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Acton a adopté, en 2010, une résolution relatant l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les MRC en matière de gestion de cours d'eau et demandant au gouvernement du Québec des modifications à Loi sur les compétences municipales (LCM) ainsi que des allègements quant au mécanisme d'autorisation découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT qu'un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et de représentants des deux associations municipales;

SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015

CONSIDÉRANT que le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le MAMOT, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au MAMOT d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012, en collaboration avec le MDDELCC, le MSP, le MAPA, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la FQM;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC;

CONSIDÉRANT qu'il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs demande au Gouvernement du Québec:

- de modifier l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;
- de modifier l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- de demander au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède, si nécessaire, à une modification législative de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- de demander au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;

– de demander au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau, tel que le permet l'article 128.8 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

– de transmettre copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux députés de l'opposition responsables de ce dossier, messieurs Sylvain Gaudreault et Donald Martel.

7.4 Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

93-03-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Ressources naturelles et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de faire un suivi concernant les infractions au 20 chemin Graham.

7.5 Lac Gagnon: offre de service du Dr Carignan

94-03-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service du Dr Richard Carignan concernant l'étude de caractérisation du lac Gagnon selon l'option B d'une offre présentée le 2 février 2015 pour un montant de 11 375 \$.

7.6 Fleurons du Québec 2015-2017

Cette rubrique est reportée.

Changement de responsable des Fleurons

Cette rubrique est reportée.

7.7 Barrage du lac Gagnon

95-03-2015

CONSIDÉRANT la résolution 92-03-2015 concernant l'étude de caractérisation du lac Gagnon;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité que le Conseil effectue présentement des études et fera l'évaluation de la possibilité de devenir propriétaire du barrage du lac Gagnon plus tard.

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

7.8 RITL : procès-verbal et rapport financier 2014

96-03-2015

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du procès-verbal du 12 février 2015 ainsi que d'adopter le rapport financier 2014 de la Régie intermunicipal des Trois-Lacs.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Rapport activités bibliothèque janvier et février et nouvelle bénévole

97-03-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt des rapports d'activités de janvier et février 2015 et d'accepter la candidature de madame Marianne Tessier à titre de bénévole à la bibliothèque Alain Lamontagne.

8.1.2 Soirée de danse organisée par Aline Daigneault

Cette rubrique est abandonnée.

8.1.3 Camp de jour le P'tit bonheur

98-03-2015

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejetée à la majorité, de payer tous les frais d'inscription au camp de jour pour l'été 2015, les parents étant responsables des frais de repas et du service de garde seulement.

99-03-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter le contrat avec le P'tit Bonheur concernant le camp de jour pour un montant de 110 \$ par enfant, par semaine, avec un minimum de 5 enfants.

8.1.4 Fête nationale

100-03-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller et résolu à l'unanimité que monsieur Sylvain Michaudville, directeur général soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2015.

101-03-2015

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Val-des-Lacs souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité qu'en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal ;

QUE la Municipalité, célèbre le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

8.1.5 Offres de service pour activités loisirs et culture

102-03-2015

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Guillaume Beaugard à titre d'intervenant loisirs-culture;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter l'offre de service de madame Geneviève Mercure au montant de 1 900 \$ pour l'organisation de l'activité rencontre d'auteurs.

8.2 Par monts et vals

103-03-2015

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural 2007-2014 de la MRC des Laurentides comprenait une enveloppe régionale permettant aux municipalités de réaliser des projets en commun ;

CONSIDÉRANT que les sept (7) municipalités du secteur sud, soit Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Ste-Agathe-des-Monts, Ste-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin ont manifesté dès 2008 leur intérêt à collaborer à un projet de sentier pédestre reliant l'ensemble de ces sept (7) municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, au terme de la première phase du projet, ont participé à la création de l'OBNL « Par monts et vals » ayant comme mission de compléter les phases 2 et 3 du projet, et qu'elles y ont délégué chacune un gestionnaire afin de s'approprier davantage le projet ;

**SÉANCE ORDINAIRE
21 MARS 2015**

CONSIDÉRANT QU'au terme de la phase 3 en octobre 2014, le projet a été mené à terme, c'est-à-dire que le sentier inter-village compte 64.5 km permettant de faire une boucle et visitant chacune des sept (7) municipalités précédemment mentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'au terme de la phase 3, un total de cinquante-trois (53) ententes ont été signées avec des propriétaires fonciers pour assurer un droit de passage ;

CONSIDÉRANT QU'une somme correspondant à environ 366 000\$ a été investie pour la réalisation de ce projet, dont la moitié en provenance des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées désirent maintenir cet actif important pour la région, et souhaitent pouvoir profiter des retombées futures de cette infrastructure, notamment au niveau du développement d'activités récréotouristiques et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE des frais annuels reliés à l'entretien des sentiers et de la signalisation, au maintien du site Internet et aux frais de fonctionnement de l'OBNL « Par monts et valls » sont à prévoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-des-Lacs, s'engage à verser un montant de 500 \$ à l'organisme « Par monts et valls » et ce, pour l'année 2015 afin d'assurer un fonds de roulement à l'organisme pour maintenir la qualité de cette infrastructure et de nommer monsieur Jean F. Delisle, maire, comme représentant.

8.3 Patinoire

104-03-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de former un comité patinoire permettant d'améliorer sa gestion et l'amélioration de ses infrastructures pour l'an prochain. Madame Marielle Ménard, conseillère fera partie du comité avec l'administration.

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

105-03-2015

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée. Il est 12 h 50.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**